



Procès-verbal de la réunion du Conseil d'administration du 22 juin 2021

(Lycée Claudel et via la plateforme Zoom)

Présents : Alain Adam, Pascal Adam, Jean-Nicolas Bustros, Sophie Cathelineau, Philippe Courjault, Pierre Danten, Pascaline Gaussot, Carla Khazzaka, Marta Lamosova, Simon Pomel, Rachid Salama, Mark-Alexander Schreiweis

Invitée permanente à titre de présidente de l'APELC: Nathalie Bougouin

Absente: Marie-Hélène Poisson

La séance est ouverte à 18h42.

Présentation

Résolutions

1. Adoption de l'ordre du jour

- Proposition : Que l'ordre du jour soit adopté par les membres du CA.
- Proposée : Jean-Nicolas Bustros
- Appuyée : Simon Pomel
- Proposition adoptée à l'unanimité.

2. Adoption du procès-verbal de la réunion du 19 mai 2021

- Proposition : Que le PV de la séance du 19 mai soit adopté.
- Proposée : Marta Lamosova
- Appuyée : Sophie Cathelineau
- Le procès-verbal est adopté à l'unanimité.

3. Budget 2021/2022







Rachid Salama présente les paramètres de bases pour la proposition de budget, notamment une prévision de 990 élèves en prévision, 2% d'augmentation des frais de scolarité, des recrutements en cours ou à venir, et toujours de l'incertitude concernant les règles sanitaires en vigueur à la rentrée 2022. Les frais de fonctionnement se maintiennent et globalement, la masse salariale représente un peu plus de 70% des frais de scolarité. L'aide de l'AEFE représente 3,4 millions de dollars, soit 28% du budget de l'établissement.

Le projet pluriannuel du budget sera discuté au Conseil d'administration en décembre 2021, y compris le seuil d'augmentation des frais de scolarité pour les prochaines années et le renouvellement de l'emprunt du Lycée Claudel, qui représente actuellement 8% du budget.

Proposition : Que la proposition de budget 2021/2022 soit adoptée :

Proposée : Alain Adam

Appuyée : Marta Lamosova

Proposition adoptée à l'unanimité.

4. Politique sur les antécédents judiciaires

La Politique relative à la vérification des antécédents judiciaires a pour objet de préserver la sécurité et l'intégrité des élèves mineurs en s'assurant que les personnes œuvrant auprès de ceux-ci ou étant régulièrement en contact direct avec les élèves fournissent un relevé d'antécédents criminels. Cela inclut les fournisseurs de service externes, parents accompagnateurs lors des voyages scolaires, etc. L'établissement s'était engagé à développer cette politique avant le 30 juin 2021.

A ce stade, il n'existe aucune disposition pour renouveler la politique ou fixer sa durée de vie. Il serait préférable d'établir des paramètres pour la tenir à jour. D'autre part, la définition de l'employé dans la politique semble exclure certains personnels (« toute personne rémunérée par le Lycée Claudel »). La direction précisera cette définition pour éviter toute exclusion.

- Proposition : Que la politique sur les antécédents judiciaires proposée soit adoptée sous réserve de précisions relatives à la définition d'un(e) employé(e) et d'une proposition de contrôle régulier de la politique.
- Proposée : Carla Khazzaka
- Appuyée : Mark-Alexander Schreiweis
- Proposition adoptée à l'unanimité.

9. Composition du Conseil d'administration







Un poste d'administrateur enseignant a été libéré par Colette Godet le 18 juin 2021 et Simon Pomel ne sera plus disponible en tant qu'administrateur à compter du 1^{er} juillet 2021. De plus, Pierre Danten quittera Ottawa en juillet 2021 mais accepte de rester dans ses fonctions de Président du conseil d'administration en tant que membre coopté jusqu'à la prochaine assemblée générale annuelle.

Dans un souci de transparence, le Secrétaire enverra un message aux enseignants pour solliciter la candidature d'un enseignant pour un mandat temporaire jusqu'à l'assemblée générale.

- Proposition : Que le CA adopte les dispositions suivantes pour garantir son fonctionnement jusqu'à la prochaine assemblée générale annuelle :
 - o Cooptation de Pierre Danten à compter du 1er septembre
 - o Cooptation de Walid Ben Amar à compter du 1er septembre
 - Cooptation d'un enseignant
- Proposée : Marta Lamosova
- Appuyée : Mark-Alexander Schreiweis
- Proposition adoptée à l'unanimité.

10. Projet d'aménagement de bureaux et salles de réunion dans le hall (vote électronique du 28 mai 2021)

- Proposition : Que le C.A. valide la proposition de Brezach pour l'aménagement de deux bureaux et deux salles de réunion dans le hall conformément à la recommandation de la direction.
- Proposition adoptée à l'unanimité.

11. Contrat d'entretien ménager (vote électronique du 28 mai 2021)

- Proposition : Que le C.A. valide la proposition de Nasco pour l'entretien ménager du Lycée
 Claudel conformément à la recommandation de la direction.
- Proposition adoptée à l'unanimité.

Point pour discussion:

12. Projet d'aménagement des extérieurs

Rachid Salama fait un point sur l'avancement du projet. Après des échanges avec l'établissement, la proposition faite par l'architecte (Figurr) est maintenant plus raisonnable et compréhensible. La direction prévoit de signer avec cette entreprise pour assurer le démarrage des travaux au début juillet 2021.







Il est question des enjeux de pollution des sols et du processus qui permettra de déterminer une éventuelle contamination. La phase 1 des travaux se résumera à des travaux de surface. Des tests appropriés seront menés dans les phases ultérieures.

Points pour information:

13. Point sur les travaux prévus pendant l'été

Plusieurs projets sont en cours de réalisation, notamment l'aménagement de bureaux en utilisant le Hall d'entrée, l'installation de mobilier pour le primaire, le cycle 3, les salles d'anglais et de maternelle petite section, et l'installation multimédia.

14. Proposition pour lever la séance

Proposée : Jean-Nicolas Bustros
Appuyée : Sophie Cathelineau
Proposition adoptée à l'unanimité.

La séance est levée à 21h51.

Le président du conseil d'administration

Le secrétaire du conseil d'administration

Pierre Danten

Simon Pomel

Référence(s): Https://claudelorg.sharepoint.com/sites/donnees/CA/Réunions/Séance du 2021-04-22/PV du 22 avril 2021.docx

